



CONNAISSANCES DE BASE EN HYGIENE HOSPITALIERE

PRECAUTIONS « STANDARD »

CORINE CORDON IEN SBSSA ACADEMIE DE VERSAILLES

HISTORIQUE

Aux Etats-Unis :

- 1970, création aux USA par les *Centers for Disease Control & Prevention* (CDC) de sept catégories d'isolement par appareil ou maladie
- 1985, évolution vers la notion de « *Universal precautions* » en lien avec le risque de transmission du VIH
- 1996, synthèse des deux concepts et apparition des les « *Standard precautions* » en lien avec le risque de transmission de micro-organismes favorisées par la manipulation des liquides biologiques
- 2007 actualisation des « standard précaution » par les CDC

En France :

- circulaire DGS/DH - n° 98/249 du 20 avril 1998 relative a la prévention de la transmission de micro-organismes véhiculés par le sang ou les liquides biologiques et application des précautions « standard »
- circulaire interministerielle N°DGS/RI2/DHOS/DGT/DSS/2008/91 du 13 mars 2008 dite « VIH » reprenant les PS avec quelques actualisations et conduite à tenir en cas d'AES
- Arrêté du 10 juillet 2013 relatif a la prévention des risques biologiques et ciblant la promotion du matériel a usage unique et des dispositifs de sécurité.
- Propias 2015 (programme national de prévention des infections associées aux soins) : précautions standard comme principe fondamental de la politique de maitrise du risque infectieux
- Juin 2017 Actualisation des précautions standard



GENERALITES

Les précautions « standard » constituent un socle de pratiques de base s'intégrant dans la démarche quotidienne de tous les professionnels (et élèves) , visant à :

- prévenir des infections associées aux soins
- maîtriser la diffusion des bactéries résistantes aux antibiotiques
- En permettant de diminuer le risque de transmission croisée,
- assurer la qualité des soins dispensés aux patients et aux résidents
- assurer la sécurité des soignants



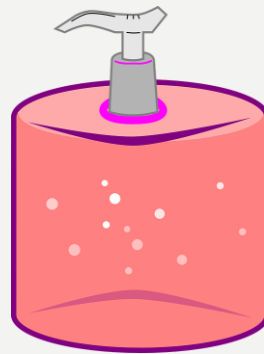
QUAND ET OÙ APPLIQUER LES PRECAUTIONS STANDARD ?

- EN TOUT LIEU
 - POUR TOUT SOIN
 - POUR TOUTE PERSONNE PRISE EN CHARGE
 - PAR TOUT PROFESSIONNEL
- Les précautions standard sont à appliquer systématiquement quel que soit le secteur de soins : sanitaire (établissements de sante), médicosocial (établissements et services sociaux et médicosociaux, Ehpad) et soins de ville.



HYGIENE DES MAINS (R6 À R9)

- La désinfection par friction avec un produit hydro-alcoolique est la **technique de référence** dans **toutes les indications d'hygiène de mains** en l'absence de souillure visible.



Effectuer une hygiène des mains :

- 1. avant un contact avec le patient,
- 2. avant un geste aseptique,
- 3. après un risque d'exposition à un produit biologique d'origine humaine,
- 4. après un contact avec le patient,
- 5. après un contact avec l'environnement du patient.
- Avant et après le port de gants....

Remarque : l'hygiène des mains concerne tous les acteurs y compris les visiteurs
En cas de souillure visible, le lavage des mains doit être appliqué

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUEL (R 10 À R 18)

PREREQUIS

- porter une tenue professionnelle propre, adaptée et dédiée à l'activité pratiquée
- Les EPI (masque, gants, surblouse...) protègent de l'exposition aux micro-organismes lors de contact avec la peau lésée, les muqueuses et les liquides biologiques



LES GANTS

- Porter des gants **uniquement** :
 - en cas de risque d'exposition au sang ou tout autre produit biologique d'origine humaine, de contact avec une muqueuse ou la peau lésée,
 - lors des soins si les mains du soignant comportent des lésions cutanées
- **Changer de gants** :
 - entre deux patients,
 - pour un même patient lorsque l'on passe d'un site contaminé à un site propre.

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUEL (R 10 À R 18)

PROTECTION DE LA TENUE

- La protection de la tenue professionnelle est recommandée par une protection usage unique lors d'un contact direct avec un patient ou lors d'un risque de projection de produits biologiques .
- Cette protection doit être adaptée au risque :Elle
 - tablier plastique a usage unique
 - surblouse usage unique a manches longues imperméables

PROTECTION DU VISAGE

Port d'un masque médical complétée par le port de lunettes de protection enveloppantes, en cas de risque de projection de liquides biologiques



HYGIÈNE RESPIRATOIRE (R19 À R22)

- Faire porter un masque à toute personne (patient, résident, visiteur, professionnel de santé, intervenant extérieur, aidant...) **présentant des symptômes respiratoires de type toux ou expectoration.**
- Utiliser un mouchoir usage unique pour couvrir le nez en cas d'éternuement et le jeter immédiatement



PRÉVENTION DES ACCIDENTS AVEC EXPOSITION AU SANG OU TOUT PRODUIT BIOLOGIQUE D'ORIGINE HUMAINE (R 23 À R 26)

Pour toute manipulation d'objets de soins perforants, tranchants

- porter des gants de soins,
- utiliser les dispositifs médicaux de sécurité mis à disposition,
- après usage : ne pas recapuchonner ,ne pas plier ou casser, ne pas désadapter à la main,
- si usage unique : jeter immédiatement après usage dans

un conteneur pour objets perforants adapté, situé au plus près du soin, sans dépose intermédiaire

si réutilisable : manipuler le matériel avec précaution et procéder rapidement à son nettoyage et sa désinfection.

- Mettre en œuvre des procédures et des techniques limitant le risque d'exposition
- La conduite à tenir en cas d'AES doit être formalisée, actualisée et accessible à tous les intervenants dans les lieux de soins.



GESTION DES EXCRETA (R27 ET 28)

- Port d'EPI (gants, protection de la tenue professionnelle) et hygiène des mains lors de toute manipulation d'excréta (urines, selles, vomissures)



- Proscrire :
 - Les techniques manuelles de vidange et d'entretien des contenants
 - Le rinçage (douche, douchette) en raison d'un risque d'aérosolisation



GESTION DE L'ENVIRONNEMENT (R29 À R 31)

- Pour toute manipulation de matériel visiblement ou potentiellement souillé par des liquides biologiques (linge, déchets, dispositifs médicaux...), porter des équipements de protection individuelle adaptés (gants, protection de la tenue...)
- Pour le matériel ou dispositif réutilisable :
 - Vérifier avant utilisation que ce matériel a suivi une procédure d'entretien appropriée
 - Après utilisation, mettre en œuvre nettoyer/désinfecter selon une procédure adaptée



Nettoyage /désinfection, selon des procédures et fréquences adaptées, de :

- l'environnement proche du patient (table de chevet, adaptable, lit...)
- des surfaces fréquemment utilisées (poignées de porte, sanitaires...)
- des locaux (sols, surfaces)

Evacuation du linge et des déchets au plus près du soin, dans un sac fermé et selon la filière adaptée